



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 4 de la résolution [2544 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le sixième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Conseiller spécial
et Chef de l'équipe d'enquêteurs,
(*Signé*) Karim Asad Ahmad **Khan**



Sixième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Résumé

Le sixième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est présenté en application de la résolution [2544 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité.

Pendant la période à l'examen, l'Équipe d'enquêteurs a maintenu la dynamique de ses enquêtes en trouvant des moyens innovants de surmonter les difficultés toujours suscitées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Équipe d'enquêteurs a ainsi pu franchir une étape cruciale de ses travaux en mettant la dernière main aux documents d'information initiaux relatifs à deux de ses grands thèmes d'enquête prioritaires, à savoir : a) les attaques menées contre la communauté yézidie dans la région de Sinjar ; b) le massacre de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit, en juin 2014. Adossant ses conclusions à un ensemble de preuves testimoniales, documentaires et scientifiques, l'Équipe s'est efforcée d'aplanir les difficultés fondamentales auxquelles les autorités nationales font face en ce qui concerne la traduction en justice des responsables des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech).

Les progrès accomplis l'ont été à la faveur de l'élargissement rapide du fonds de preuve de l'Équipe d'enquêteurs et du renforcement de ses capacités d'analyse au moyen d'outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique ainsi que d'autres technologies de pointe. En procédant à une analyse détaillée des documents internes de l'EIIL qu'elle a recueillis, l'Équipe a pu mieux cerner la structure administrative du groupe et ses mécanismes de prise de décision et établir plus facilement la chronologie précise des faits et gestes des personnes d'intérêt prioritaire.

L'Équipe d'enquêteurs a puisé dans ses ressources extrabudgétaires pour ouvrir un grand axe d'enquête supplémentaire concernant les crimes commis contre la communauté sunnite en Iraq, tout en poursuivant ses enquêtes sur les faits subis par les communautés chrétienne, kaka'i, chiite turkmène et shabak.

La nouvelle enquête sur la mise au point et de l'emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL en Iraq a rapidement progressé. L'Équipe d'enquêteurs a recueilli une variété de preuves et pu confirmer que l'EIIL avait employé des armes chimiques contre des civils en Iraq à de multiples reprises entre 2014 et 2016 et testé des agents biologiques sur des prisonniers.

L'Équipe d'enquêteurs a facilité la restitution des dépouilles de 103 Yézidis retrouvées dans neuf charniers du village de Kojo, opération pleine de sens et de solennité. Elle a collaboré étroitement avec les familles des victimes, les notables locaux et les autorités iraqiennes afin de veiller à ce que cette restitution et les cérémonies mémorielles connexes soient organisées selon les volontés et les traditions de la communauté yézidie. En collaboration avec les autorités iraqiennes, elle a commencé ses travaux sur plusieurs autres sites renfermant des charniers, et les activités d'excavation sur un site lié à l'exécution, en juin 2014, de jusqu'à 600 détenus de la prison de Badouch, dont une majorité de chiites, commenceront en mai.

La coopération avec le Gouvernement iraquien est restée indispensable à la progression des activités, qui ont avancé notamment grâce à la collaboration renforcée avec le comité auquel les autorités nationales ont confié le soin de travailler avec l'Équipe d'enquêteurs et de faciliter ses travaux. Le partenariat avec la justice iraquienne a également conservé une importance critique pour toutes les activités de l'Équipe. Il s'est manifesté, notamment, à travers la collaboration étroite nouée avec différentes juridictions et certains juges d'instruction en vue de renforcer les capacités nationales de stockage et de conservation de preuves et de constitution de dossiers, dans la perspective des poursuites pour crimes internationaux qui seront lancées à l'avenir contre des membres de l'EIIL. Les programmes de formation à l'intention des autorités iraqiennes ont également été élargis dans des domaines clés, dont ceux de la collecte et de l'analyse de preuves scientifiques, la reconstitution numérique de scènes de crime et de la protection des témoins.

S'appuyant sur les cadres d'action établis comme suite au document intitulé : « Déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech » et au forum de dialogue avec les organisations non gouvernementales, l'Équipe d'enquêteurs a continué de veiller à ce que ses travaux soient menés en étroite collaboration avec les responsables religieux, les notables, les organisations non gouvernementales et les groupes de personnes rescapées. En mars 2021, le Conseiller spécial a annoncé le lancement d'une série de séances de dialogue interconfessionnel visant à lever les obstacles rencontrés par les membres des communautés religieuses qui souhaiteraient participer aux processus d'établissement des responsabilités.

En mai 2021, en application du mandat confié au Conseiller spécial consistant à encourager dans le monde le lancement de poursuites concernant les crimes commis par l'EIIL, l'Équipe d'enquêteurs fera paraître deux publications destinées à promouvoir des pratiques innovantes en matière d'interactions avec les témoins traumatisés et l'exploitation des technologies de pointe dans le cadre des enquêtes criminelles.

Une fois dressé le bilan des progrès accomplis depuis le début de ses travaux, en juillet 2018, l'Équipe d'enquêteurs conclut en présentant des informations sur les voies à suivre afin d'assurer la pleine exécution de son mandat et de faire en sorte que justice soit véritablement rendue aux victimes et aux personnes rescapées des crimes de l'EIIL.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. État d’avancement des enquêtes	5
A. Avancement des enquêtes prioritaires	6
B. Groupes thématiques spécialisés : mutualiser les compétences pour traiter les principaux aspects des enquêtes	10
C. Composition de l’Équipe d’enquêteurs et installations à sa disposition	11
III. Travaux d’enquête : collecte et stockage des éléments de preuve	12
A. Collecte de preuves documentaires, testimoniales et numériques	12
B. Excavation de charniers et restitution des dépouilles	14
C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve	16
IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux	17
A. Dialogue et coopération avec le Gouvernement iraquien	17
B. Renforcement des capacités des autorités iraquiennes	18
C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne	20
V. Coopération à l’appui des activités de l’Équipe d’enquêteurs	21
A. Dialogue avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national	21
B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies	22
C. Coopération avec d’autres entités	22
VI. Promotion de l’application du principe de responsabilité au niveau mondial	23
VII. Financement et ressources	24
VIII. Perspectives pour l’Équipe d’enquêteurs : faire en sorte que les responsabilités soient véritablement établies en partenariat avec les autorités nationales	25
A. Point de la situation : évaluation des progrès accomplis dans l’application de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité	25
B. Voies à suivre pour établir les responsabilités : mise en œuvre de moyens au niveau national	26
C. Bonne exécution du mandat : définition d’une stratégie d’achèvement des travaux de l’Équipe d’enquêteurs	28
IX. Conclusion	29

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité trouvera ci-après le sixième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

2. Durant la période à l'examen, l'Équipe d'enquêteurs a poursuivi ses investigations conformément à son mandat, qui consiste à appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) à répondre des actes qu'il a commis et sont susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Elle a mené ses travaux conformément aux dispositions de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité et au mandat relatif à ses activités en Iraq (S/2018/118, annexe), tel qu'approuvé par le Conseil le 13 février 2018. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017), le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe a également continué de collaborer étroitement avec les groupes de personnes rescapées, les autorités nationales, les acteurs religieux et les organisations non gouvernementales (ONG) afin d'encourager dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes commis par l'EIIL et de travailler aux côtés des survivants pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIIL réponde de ses actes.

3. On trouvera dans le présent rapport, qui sera le rapport final du Conseiller spécial actuel, des informations sur plusieurs grandes étapes franchies par l'Équipe d'enquêteurs dans l'exécution de ses travaux. À présent que les documents d'information relatifs à deux de ses enquêtes prioritaires initiales ont été finalisés, l'Équipe sera bien mieux à même d'aider les autorités nationales à mener des enquêtes et à engager des poursuites concernant les crimes commis par l'EIIL. Le fonds de preuve de l'Équipe d'enquêteurs s'étant rapidement élargi, celle-ci a vu s'ouvrir de nombreuses pistes à explorer mais doit trouver des solutions techniques innovantes pour être en mesure d'analyser les vastes jeux de données dont elle dispose.

4. C'est toujours en maintenant son partenariat solide avec les autorités iraqiennes que l'Équipe d'enquêteurs a progressé dans ses activités, sur fond d'adaptation constante des méthodes de travail face aux difficultés suscitées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dressant le bilan des enseignements tirés depuis le début de ses travaux, il y a presque trois ans, l'Équipe d'enquêteurs présente les voies à suivre pour que les rescapés et les communautés touchés par les crimes de l'EIIL obtiennent véritablement justice.

II. État d'avancement des enquêtes

5. Durant la période à l'examen, l'Équipe a considérablement avancé dans toutes ses enquêtes prioritaires, conformément à la stratégie définie à la section II du précédent rapport présenté au Conseil de sécurité (S/2020/1107).

6. Comme indiqué ci-après, ces progrès se sont matérialisés par la finalisation des documents d'information initiaux relatifs à deux des grands thèmes d'enquête prioritaires de l'Équipe d'enquêteurs, à savoir : a) les attaques menées contre la communauté yézidie dans la région de Sinjar ; b) le massacre de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit, en juin 2014. Grâce aux travaux de son Groupe de surveillance financière, l'Équipe d'enquêteurs a également mis la dernière main à un document d'information initial recensant les noms des personnes et des entreprises qui ont facilité les crimes de l'EIIL, notamment le pillage, en lui fournissant des services financiers.

7. Ces documents d'information livrent une analyse détaillée de la qualification juridique des crimes examinés dans le cadre des différents domaines d'enquête et donnent davantage de matière aux autorités nationales pour engager des poursuites contre des membres de l'EIIL. Ils seront étoffés et enrichis au fil de la collecte et de l'analyse de nouveaux éléments de preuve.

8. L'Équipe d'enquêteurs prévoit de finaliser, d'ici la fin de 2021, des documents d'information supplémentaires concernant les crimes commis contre les communautés chrétienne, kaka'i, chiite turkmène, shabak et sunnite en Iraq, et le massacre de détenus, majoritairement chiites, de la prison de Badouch, ainsi qu'un document d'information initial relatif à la mise au point et à l'emploi d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL en Iraq.

A. Avancement des enquêtes prioritaires

9. Le travail d'enquête de l'Équipe est toujours mené sous la direction de six groupes d'enquête sur le terrain basés à Bagdad, Dahouk et Erbil. Les pratiques et procédures d'enquête ont été adaptées et améliorées, ce qui a permis de maintenir la dynamique des activités tout en respectant les dispositions prises au niveau national en réaction à la pandémie.

Crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar

10. Dans le cadre de ses enquêtes sur les attaques menées contre la communauté yézidie, l'Équipe d'enquêteurs a recensé 1 444 suspects, dont 469 ont été identifiés comme ayant participé à l'attaque de Sinjar, et 120 à l'attaque du village de Kojo.

11. Les grandes conclusions initiales tirées de l'examen de preuves testimoniales ont été étoffées et étayées grâce à l'avancée des opérations de collecte et d'analyse de preuves scientifiques, documentaires et numériques. Les résultats d'identification par ADN et les rapports d'autopsie communiqués par les autorités irakiennes dans le cadre de la coopération relative à l'excavation de charniers ont corroboré des éléments clés des témoignages de personnes rescapées. En parallèle, l'Équipe d'enquêteurs a repéré, dans son fonds de preuve, un nombre important de documents internes de l'EIIL dans lesquels étaient confirmés l'identité et les activités de personnes d'intérêt prioritaire.

12. Preuve de l'avancée de ses travaux, l'Équipe d'enquêteurs est en passe de finaliser ses enquêtes concernant les crimes commis à Kojo et les massacres connexes perpétrés à Soulaqa, dans le sud du district de Sinjar. En parallèle, elle a étendu le champ de ses investigations aux villages du nord de ce district, en vue de se pencher sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Khana Sor, Hardan et Sinouni et alentours. Elle s'est notamment intéressée au sort de celles et ceux qui n'ont pas été exécutés au moment de leur capture mais conduits à Tell Banat, Kojo, Tell Afar, Mossoul ou ailleurs. Une visite de terrain a été effectuée dans les charniers situés à la sortie d'Hardan et dans ses environs et des séances de dialogue ont été organisées avec des personnes rescapées de Khana Sor et Hardan.

13. Faisant fond sur ces activités, l'Équipe d'enquêteurs a finalisé un document d'information initial concernant la qualification juridique des crimes commis contre la communauté yézidie, identifié les principaux responsables et détaillé les modes de responsabilité au titre desquels les auteurs des faits pouvaient être poursuivis pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crime de génocide. Ce document a été établi sur la base d'une synthèse des preuves de toutes formes recueillies par l'Équipe d'enquêteurs et comprend les dossiers individuels de 14 personnes d'intérêt prioritaire.

Massacres perpétrés à Tikrit en juin 2014

14. Durant la période à l'examen, l'enquête sur le massacre de cadets non armés et de personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit perpétrés en juin 2014 a considérablement progressé et l'Équipe d'enquêteurs a également mis la dernière main au document d'information initial sur le sujet.

15. Après avoir analysé des images vidéo des attaques corroborant les preuves documentaires, numériques et testimoniales recueillies, l'Équipe d'enquêteurs a identifié 20 principales personnes d'intérêt. En affinant les recherches dans son fonds de preuve, elle a pu repérer des documents internes de l'EIIL pertinents, dont des états de paie sur lesquels figuraient l'unité et le numéro d'identification des auteurs présumés des faits ainsi que les fonctions que ceux-ci assuraient au sein du groupe.

16. Grâce aux éléments tirés des rapports d'experts qu'elle avait commandés concernant la communication et la propagande de l'EIIL, l'Équipe d'enquêteurs a pu mieux comprendre les termes que l'on entend les membres du groupe utiliser dans les vidéos des massacres. Cela l'a confortée dans ses conclusions relatives aux intentions des individus ayant pris part aux attaques. Elle est également parvenue à géolocaliser des images de victimes et d'auteurs apparaissant dans ces vidéos, en les comparant aux images de référence qu'elle avait recueillies lors de sa récente visite à Tikrit.

17. En rapprochant ces éléments de preuve des résultats d'identification par ADN communiqués par la commission judiciaire nationale créée pour enquêter sur les crimes en question, l'Équipe d'enquêteurs a pu mettre un nom sur 875 victimes dont les dépouilles avaient été retrouvées dans 11 charniers. La cause de leur décès a été corroborée par les 640 rapports anthropologiques que l'Équipe a reçus. Il est ressorti de l'analyse des vêtements parfois trouvés en même temps que les dépouilles que la majorité des victimes portaient des habits civils au moment de leur exécution. L'Équipe d'enquêteurs a également obtenu des informations selon lesquelles des enfants soldats auraient été utilisés lors des attaques.

18. À présent qu'elle a conclu ses travaux initiaux sur cette enquête prioritaire, l'Équipe d'enquêteurs va poursuivre sur sa lancée en élargissant son enquête à d'autres crimes commis par l'EIIL dans la région de Tikrit.

Exécutions de masse à la prison de Badouch (Mossoul)

19. Des avancées notables ont été faites dans l'enquête concernant l'attaque que l'EIIL a lancée en juin 2014 contre la prison de Badouch et le massacre subséquent de détenus en majorité chiites. L'Équipe d'enquêteurs a analysé des preuves documentaires, numériques et scientifiques et constaté qu'un même *modus operandi* avait été suivi sur quatre sites d'exécution par quatre commandants distincts. Lors des exécutions, les chefs de l'EIIL ont trié les détenus en fonction de leur confession religieuse, chiite ou sunnite, et abattu ceux qui se revendiquaient du chiisme. L'Équipe d'enquêteurs procède actuellement à une analyse approfondie de ce procédé délibéré et systématique en l'examinant au regard de documents internes de l'EIIL et des éléments qu'elle a recueillis sur son idéologie, dans l'optique d'identifier, à plus haut niveau, les décisionnaires et les membres du commandement qui portent la responsabilité de ces attaques. Ces éléments devraient probablement suffire à établir le caractère intentionnel du tri et de la séparation des détenus en fonction de leur confession.

20. Les dossiers communiqués par le Ministère iraquien de la justice ayant également corroboré les propos tenus par des témoins présents aux premières réunions lors desquelles les attaques ont été planifiées et préparées, l'Équipe d'enquêteurs a pu déterminer l'identité du commandant en charge des opérations et de son adjoint. Ce

commandant est présumé mort mais son adjoint serait encore vivant et potentiellement toujours un membre actif de l'EIIL.

21. L'Équipe d'enquêteurs a repéré d'autres sites d'exécution dans la vallée de Badouch, à Aïn el-Jahch, à Bawabat al-Sham et dans certains sites industriels de Badouch. En décembre 2020, une analyse criminalistique de surface a été conduite sur le site d'exécution de la vallée de Badouch et les données *ante mortem* pertinentes ont été recueillies auprès de familles de victimes résidant dans les gouvernorats du sud du pays. Il est prévu de procéder en mai 2021 à une analyse criminalistique invasive, notamment à l'exhumation des dépouilles des personnes exécutées. L'Équipe d'enquêteurs va poursuivre son enquête en donnant notamment la priorité à ses entretiens avec des témoins vivant dans des pays tiers et disposant de preuves vidéo pertinentes ainsi qu'avec des détenus ayant survécu aux attaques.

Crimes commis contre la communauté chrétienne en Iraq

22. L'enquête sur les crimes commis contre la communauté chrétienne en Iraq continue de prendre de l'ampleur, plusieurs nouveaux axes d'investigation ayant été ouverts concernant la destruction du patrimoine culturel et religieux de cette communauté et les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre auxquels ses membres ont été soumis par l'EIIL.

23. L'Équipe d'enquêteurs s'est notamment penchée sur la profanation et la destruction d'églises par l'EIIL à Keramlais, Batnai, Mossoul, Bartala et Hamdaniya, et sur l'utilisation de sites religieux par le groupe à des fins d'entraînement au maniement des armes et de stockage des munitions. Il ressort des témoignages et des preuves photographiques recueillis que des statues, des clochers et des sculptures ont été détruits et des tombes, profanées et parfois vidées des dépouilles qui y reposaient.

24. Dans le cadre de ses travaux, l'Équipe d'enquêteurs a recueilli le témoignage d'ecclésiastiques ayant contribué à sauvegarder des objets empreints d'une importance culturelle et religieuse particulière. On lui a notamment raconté comment les responsables religieux chrétiens s'étaient efforcés de récupérer et de protéger d'anciens manuscrits religieux et objets culturels tandis que l'EIIL progressait dans le nord de l'Iraq, en 2014.

25. Les enquêtes menées jusqu'ici ont également permis de recueillir des preuves des viols et des actes d'esclavage commis par l'EIIL contre la communauté chrétienne. L'Équipe d'enquêteurs poursuivra ses travaux sur cet axe d'enquête clé en s'appuyant sur des activités de communication intenses visant à lutter contre la stigmatisation et les autres difficultés que rencontrent celles et ceux qui voudraient signaler des crimes sexuels et fondés sur le genre. L'Équipe d'enquêteurs a également approfondi son analyse militaire des campagnes menées par l'EIIL dans les plaines de Ninive à partir du début de juillet 2014, pendant lesquelles le groupe a publié son « ultimatum de Mossoul », sommant les chrétiens de choisir entre payer la *jizyah* (une taxe à verser en échange d'une protection), se convertir ou être tués. Les enquêtes concernant la prise de contrôle de zones où vivaient des chrétiens, au début d'août 2014, notamment à Hamdaniya, Tellkeïf, Bartala et Keramlais, se sont également poursuivies. Comme dans d'autres axes d'enquête, l'Équipe d'enquêteurs a pu identifier des personnes d'intérêt prioritaire en exploitant les documents internes de l'EIIL qu'elle avait à sa disposition.

26. Le groupe chargé de cette enquête, qui a été établi au moyen de ressources extrabudgétaires versées par les États-Unis d'Amérique, a encore renforcé son réseau d'interlocuteurs et de parties prenantes au niveau national. La visite du Pape François en Iraq a ouvert de nouvelles possibilités de dialogue avec les représentants des communautés et la création récente d'un bureau du groupe d'enquête à Erbil

renforcera les liens de celui-ci avec les communautés touchées, dont la plupart sont installées dans la Région du Kurdistan.

Crimes commis contre les communautés kaka'i, shabak et chiite turkmène

27. Durant la période à l'examen, le nombre de faits identifiés par l'Équipe d'enquêteurs comme étant pertinents pour ses enquêtes sur les crimes commis contre les communautés kaka'i, shabak et chiite turkmène a triplé, grâce à la collaboration nouée avec les notables des communautés minoritaires, les représentants de la société civile, les érudits et les populations locales. Les enquêtes sont toujours centrées sur les assassinats ciblés et le traitement inhumain de civils, les enlèvements de masse, la destruction systématique de logements privés et d'autres biens, les pillages et le déplacement forcé des communautés concernées.

28. La destruction de bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement ou à l'art, de monuments historiques et autres grands sites protégés figure toujours parmi les grands axes d'enquête de l'Équipe. Les opérations de géolocalisation et l'analyse préliminaire des principaux sites concernés ont été menées à bien. L'Équipe d'enquêteurs a continué de se procurer des preuves photographiques et vidéo, des images satellites de pointe et des analyses de données géospatiales à des fins d'analyse criminalistique, tout en continuant à préparer l'excavation du charnier d'Alou Antar. Elle exprime à nouveau sa reconnaissance au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la contribution financière qu'il a versée à l'appui de cet aspect de ses travaux.

Nouveaux axes d'enquête

Crimes commis contre la communauté sunnite

29. Un nouveau groupe d'enquête sur le terrain chargé d'enquêter sur les crimes commis contre la communauté sunnite a commencé ses travaux pendant la période à l'examen. L'analyse initiale des documents pertinents du fonds de preuve a facilité l'établissement d'une cartographie des principaux faits, centrée notamment sur le gouvernorat d'Anbar. Après avoir analysé des enregistrements, des photographies, des vidéos et des témoignages, le groupe d'enquête a établi une première chronologie des faits.

30. Sur cette base, des axes d'enquête préliminaire ont été définis en tenant compte de la gravité des crimes qui auraient été commis, du nombre de victimes et du fait que des personnes d'intérêt soient ou non actuellement en détention. On s'emploie actuellement à approfondir les recherches et les analyses afin de cerner les structures de commandement à plus grande échelle et d'établir des liens entre les éléments de preuve. L'Équipe d'enquêteurs accorde une attention prioritaire à la coopération avec les autorités locales d'Anbar, ainsi qu'avec les chefs tribaux, la société civile et les représentants des communautés touchées, qui se manifestera notamment par l'organisation de réunions publiques en présentiel avec les communautés sunnites, dès que les restrictions liées à la COVID-19 auront été levées.

Mise au point et emploi d'armes chimiques par l'EIIL

31. L'Équipe d'enquêteurs a ouvert une enquête sur la mise au point et l'emploi potentiels d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL. Les travaux préliminaires ont été centrés sur les axes d'enquête relatifs à l'attaque contre Taza, à la prise de l'université de Mossoul par l'EIIL et à l'utilisation ultérieure de ses locaux dans le cadre d'un programme de mise au point d'armement, et à l'attaque du gisement de soufre et de l'usine de traitement de Michraq. Des attaques auraient été conduites et auraient fait des morts et des blessés parmi les civils, en particulier des membres de

communautés minoritaires, dont certains auraient été asphyxiés ou auraient souffert de symptômes associés à une exposition à des armes chimiques et biologiques. On dispose d'ores et déjà d'éléments prouvant que, dans le cadre de ce programme, l'EIIL a testé des agents biologiques et chimiques et conduit des expériences mortelles sur des détenus. On soupçonne qu'il aurait étudié la possibilité d'employer des vésicants, des agents neurotoxiques et des composés industriels toxiques comme armes.

32. À ce jour, l'Équipe d'enquêteurs a recueilli et analysé des informations et des éléments de preuve obtenus à partir de documents relatifs aux opérations sur le champ de bataille, de témoignages de détenus, de déclarations de victimes, d'images satellites, de techniques de télédétection et d'analyses vidéo. Elle se penche également sur des questions liées à l'approvisionnement en matériel et à la logistique du programme, à ses infrastructures physiques, à sa direction et à l'expertise mobilisée.

33. Sur la base de ces éléments, l'Équipe d'enquêteurs a pu confirmer que l'EIIL était parvenu à déployer des armes chimiques contre la population civile à plusieurs reprises entre 2014 et 2016. L'enquête sur la mise au point et l'emploi par l'EIIL d'une capacité locale de production d'armes chimiques pourrait constituer un véritable tournant eu égard à la question de la responsabilité des acteurs non étatiques dans les conflits contemporains.

B. Groupes thématiques spécialisés : mutualiser les compétences pour traiter les principaux aspects des enquêtes

34. En parallèle des principaux travaux de ses groupes d'enquêtes sur le terrain, l'Équipe d'enquêteurs a continué de renforcer ses capacités dans des domaines spécialisés afin de veiller à ce que les activités soient menées dans le respect des normes internationales.

Crimes sexuels et fondés sur le genre et crimes contre des enfants

35. Le Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants continue d'analyser les méthodes, politiques et organes auxquels la commission de crimes sexuels et fondés sur le genre et de crimes contre les enfants était adossée. Il s'intéresse en particulier aux structures internes sur lesquelles l'EIIL s'appuyait pour faire exécuter ses politiques de réduction en esclavage des femmes et des filles et de conscription des garçons.

36. Le Groupe d'enquête a également renforcé sa coordination avec les groupes d'enquête sur le terrain en désignant des interlocuteurs chargés de veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte et les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes contre les enfants systématiquement recensés dans le cadre de toutes les activités opérationnelles de l'Équipe d'enquêteurs. De cette coopération est née une stratégie commune relative aux moyens d'obtenir des preuves de crimes sexuels et fondés sur le genre dans les communautés où la stigmatisation peut dissuader les personnes rescapées de se manifester.

37. Le Groupe d'enquête a aussi commencé à enquêter sur les crimes commis par l'EIIL contre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers. Après examen des premiers éléments de preuve, l'Équipe d'enquêteurs a pu établir un bilan préliminaire des profils des victimes, des crimes commis, de la chronologie des faits et des lieux où ils ont été perpétrés, ce qui lui a permis de repérer les axes d'enquête sur lesquelles elle devrait se pencher en priorité pendant la période à venir.

38. Durant la période à l'examen, le Groupe d'enquête a multiplié les entretiens avec des personnes ayant survécu à des violences sexuelles, notamment avec de

nombreux témoins qui étaient encore enfants au moment des faits. Ces entretiens conduits avec l'appui et les conseils de psychologues internes affectés au Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins ont étayé les éléments dont on disposait concernant les itinéraires précis de la traite des esclaves et l'implication de différents individus dans sa gestion et son administration. Dans les mois à venir, l'Équipe d'enquêteurs s'attachera à conduire davantage d'entretiens avec des personnes rescapées de crimes fondés sur le genre. L'Équipe d'enquêteurs est reconnaissante au Danemark et aux Émirats arabes unis des contributions financières qu'ils ont versées à l'appui de cet aspect de ses travaux.

Financement des crimes de l'EIIL

39. Le Groupe de surveillance financière a finalisé son document d'information initial, dans lequel il décrit les réseaux d'organismes de virement et de sociétés de change qui auraient sous-tendu l'infrastructure de financement de l'EIIL. Le Groupe a repéré les entités qui étaient au cœur de ces réseaux, recueilli des documents de base sur le fonctionnement administratif et logistique du système de financement de l'EIIL et obtenu des témoignages et d'autres preuves concernant la manière dont lesdits réseaux ont pu faciliter la commission de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide.

40. L'Équipe d'enquêteurs poursuit son enquête sur l'administration fiscale de l'EIIL (*Bayt al Mal*). Pour ce faire, il a analysé en profondeur la manière dont l'EIIL tirait des revenus de différentes activités illicites et s'en servait pour financer ses opérations d'ordre militaire ou général, notamment celles qui ont abouti à la commission de crimes en Iraq ou l'ont facilitée. Le Groupe de surveillance financière a resserré sa coopération avec les autorités nationales compétentes, en particulier avec le tribunal de Karkh. Il a également noué des liens plus étroits avec les établissements financiers internationaux dans l'optique de recueillir et de conserver les données relatives aux transactions intéressant ses travaux.

41. Le Groupe a continué à mettre son expertise en matière d'enquête financière au service des travaux d'autres groupes, en particulier dans les cas où l'on pouvait établir des liens clairs entre des services financiers et la commission de crimes précis. L'Équipe d'enquêteurs est reconnaissante à l'Allemagne de la contribution financière qu'elle a versée à l'appui de cet aspect de ses travaux.

C. Composition de l'Équipe d'enquêteurs et installations à sa disposition

42. L'Équipe d'enquêteurs compte désormais 216 membres au total, dont 176 fonctionnaires. La représentation équilibrée des genres et la répartition géographique équitable demeurent de véritables priorités. Les femmes représentent actuellement 49 % du personnel des services organiques et d'appui et la parité est respectée à la direction des groupes d'enquête sur le terrain et aux postes de haut niveau de l'Équipe d'enquêteurs. Tous les groupes régionaux de l'ONU restent représentés.

43. Des postes d'experts nationaux continuent d'être ajoutés à l'organigramme de l'Équipe d'enquêteurs ; la quasi-totalité des groupes assurant des services organiques comptent à présent des administrateurs recrutés sur le plan national. En consultation avec le Gouvernement iraquien, 13 experts nationaux ont été recrutés et 7 autres devraient l'être durant la prochaine période.

Mise à disposition de services d'experts par les États Membres

44. L'Équipe d'enquêteurs apprécie le soutien des États Membres qui lui fournissent des services d'experts, conformément au paragraphe 14 de la résolution 2379 (2017). À l'heure actuelle, elle bénéficie des compétences de neuf experts mis à disposition par les autorités nationales de l'Allemagne, de l'Arabie Saoudite, de l'Australie, de la Finlande, de la Jordanie et de la Suède.

45. Avec l'appui de la Division de la police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, une note verbale concernant le lancement d'une nouvelle campagne de recrutement d'experts qui exerceraient diverses fonctions au sein de l'Équipe d'enquêteurs, dont celles de responsable de l'investigation informatique, d'expert(e) en génétique médico-légale et d'analyste enquêteur(trice) sera distribuée aux États Membres au début du mois de mai. L'Équipe d'enquêteurs engage vivement ces derniers à présenter leurs candidate(s) qualifié(s).

Locaux et installations à la disposition de l'Équipe d'enquêteurs

46. La construction d'un laboratoire de criminalistique et d'un local sécurisé de stockage des preuves dans les locaux de l'Équipe d'enquêteurs à Bagdad a été achevée pendant la période à l'examen. Grâce à ces installations, l'Équipe dispose de bien meilleures capacités d'analyse des preuves numériques, notamment les relevés laser tridimensionnels et d'autres données d'imagerie, et d'analyse criminalistique des éléments recueillis dans le cadre de l'excavation des charniers. La sécurité des éléments de preuve est pleinement garantie par un système d'identification biométrique. L'Équipe d'enquêteurs est reconnaissante aux États-Unis de la généreuse contribution financière qu'ils ont versée à l'appui de la construction de ces installations.

47. L'Équipe d'enquêteurs s'est dotée, à Erbil, d'un nouveau bureau installé dans le complexe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Grâce à ces locaux, elle pourra se rapprocher des populations locales, accéder plus aisément aux sites renfermant des charniers et fournir plus facilement un appui supplémentaire aux autorités nationales et à celles de la Région du Kurdistan.

III. Travaux d'enquête : collecte et stockage des éléments de preuve

48. Face aux difficultés suscitées par la pandémie de COVID-19, l'Équipe d'enquêteurs s'est concentrée sur les relations avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux et sur l'exploitation de technologies avancées à l'appui de ses travaux. L'adoption de cette approche lui a permis d'élargir rapidement son fonds de preuve.

A. Collecte de preuves documentaires, testimoniales et numériques

49. L'Équipe d'enquêteurs a sensiblement étoffé son fonds de preuve numériques et documentaires grâce à son excellente coopération avec les autorités iraqiennes et à ses activités indépendantes de collecte de preuves.

50. Les progrès accomplis dans ce domaine sont largement dus au fait que l'Équipe d'enquêteurs ait été mieux à même d'exploiter les documents internes de l'EIIL extraits d'appareils informatiques ayant appartenu à des membres du groupe, qu'elle a obtenus dans le cadre de sa coopération avec les autorités iraqiennes. En recueillant

et en traitant des documents de l'EIIL tels que dossiers d'immigration, dossiers médicaux, pièces de comptabilité, registres des combattants et documents relatifs à la gestion des établissements universitaires, l'Équipe d'enquêteurs a pu établir un lien direct entre certaines personnes d'intérêt et certains bataillons, emplacements géographiques et scènes de crimes.

51. Grâce à ces données et au moyen d'outils de recherche avancée, l'Équipe d'enquêteurs a pu identifier des personnes d'intérêt au regard de certaines scènes de crimes en se fondant sur leur unité ou leur affiliation à telle ou telle organisation. Une fois les différents membres de l'EIIL en Iraq identifiés, il est possible d'établir une chronologie détaillée de leurs activités à partir des faits attestés par les documents, notamment en ce qui concerne leur participation à des combats actifs, les traitements médicaux qu'ils ont reçus, le fait qu'ils aient été propriétaires d'esclaves et les paiements reçus par eux et des membres de leurs familles. Cet exercice a été particulièrement utile en ce qu'il a permis de corroborer les témoignages de personnes rescapées et de témoins et ses résultats ont été intégrés aux documents d'information que l'Équipe d'enquêteurs a finalisés durant la période à l'examen.

52. Le volume d'éléments de preuve communiqués à l'Équipe d'enquêteurs par l'intermédiaire de *Shuhud*, sa plateforme en ligne, a augmenté de manière constante pendant la période à l'examen. Les populations et les ONG locales ont été formées à l'utilisation de cet outil, ce qui a facilité la remontée d'informations, notamment d'éléments relatifs à la prise et à l'occupation par l'EIIL de villages peuplés de minorités et aux conditions de vie inhumaines qu'il a imposées à leurs habitants et de déclarations de personnes rescapées et de témoins d'attaques lors desquelles des armes chimiques auraient été employées par l'EIIL en Iraq. Parmi les informations reçues, un grand nombre provenaient de membres des communautés shiite turkmène, kaka'i, shabak et chrétienne. Il ressort d'un premier bilan que 25 % des informations présentées émanaient de femmes et que la plateforme facilitera donc la prise en compte pleine et entière de la parole des femmes dans les travaux de l'Équipe d'enquêteurs.

53. Comme indiqué dans la section IV, l'Équipe d'enquêteurs approfondit sa collaboration avec les autorités irakiennes en ce qui concerne la numérisation des preuves documentaires existantes et l'extraction scientifique de preuves numériques à partir d'appareils électroniques saisis auprès de l'EIIL. Elle continue également de tirer parti du vaste corpus de preuves documentaires que les autorités irakiennes, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, les entités des Nations Unies, les ONG et les établissements universitaires mettent à sa disposition.

54. L'Équipe d'enquêteurs a adopté une série de solutions innovantes en matière de collecte de preuves testimoniales dans l'optique d'élargir le vivier de témoins susceptibles de collaborer avec elle et de raconter ce qu'ils ont vu. Face aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, l'Équipe a notamment eu davantage recours aux entretiens et aux évaluations à distance. Le procédé s'est avéré efficace et les enquêteurs ont pu s'entretenir avec davantage de témoins et de personnes rescapées durant la période considérée.

55. En mars 2021, l'Équipe d'enquêteurs a conduit une série d'entretiens en Australie en vue d'obtenir des témoignages de membres de la diaspora yézidie dans le contexte de l'enquête ouverte sur les crimes commis par l'EIIL contre la communauté yézidie. En consultation avec la police fédérale australienne et la police de l'État du Queensland, elle a pu obtenir, auprès de témoins clés, des éléments précieux qu'elle a intégrés au document d'information initial concernant cette enquête prioritaire, qu'elle a finalisé récemment. Dans le cadre de ce travail, elle a noué de bonnes relations avec les organisations non gouvernementales proches de la

communauté yézidie du Queensland, ce qui devrait faciliter la collecte d'autres informations présentant un intérêt pour l'enquête en cours.

56. L'Équipe d'enquêteurs s'est également entretenue avec un ex-membre de l'EIIL actuellement détenu dans un pays tiers et a ainsi obtenu nombre d'informations sur les structures hiérarchiques et l'infrastructure technologique du groupe. Elle prévoit d'organiser avec ce détenu d'autres entretiens qui se tiendraient en présentiel, sous réserve de l'évolution des restrictions liées à la COVID-19. Elle prévoit également de mener, en mai et juin 2021, quatre entretiens avec des personnes d'intérêt de haut-niveau actuellement détenues par les autorités irakiennes.

B. Excavation de charniers et restitution des dépouilles

57. L'Équipe d'enquêteurs a continué d'apporter un appui aux activités d'excavation de charniers en Iraq et à la restitution des dépouilles aux familles des victimes. Malgré les difficultés toujours suscitées par les restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19, la dynamique a été maintenue grâce à une coopération efficace avec les autorités nationales et les communautés touchées.

58. L'Équipe d'enquêteurs a contribué à faire en sorte que les dépouilles de 103 yézidis extraites de neuf charniers, à Kojo, soient restituées à leurs proches et inhumées dans la dignité, opération pleine de sens et de solennité. L'identification par ADN et l'analyse *post mortem* détaillée auxquelles les autorités irakiennes ont procédé avec l'aide de l'Équipe ont permis d'établir des certificats de décès qui faciliteront l'accès des familles des victimes à des recours internes et à des réparations. Les autorités irakiennes ont communiqué à l'Équipe d'enquêteurs les résultats de l'analyse des 103 dossiers concernant les personnes identifiées, qui ont livré des éléments permettant d'établir des liens entre les témoignages de personnes rescapées recueillis par les enquêteurs et les preuves scientifiques ayant trait à la cause et au mode du décès des victimes ainsi qu'à leur profil et à leur tranche démographique. Comme indiqué plus haut, cet ensemble de preuves testimoniales et scientifiques a été intégré au document d'information initial que l'Équipe d'enquêteurs a établi concernant les crimes commis par l'EIIL contre la communauté yézidie à Sinjar.

59. Consciente que la restitution des dépouilles suscite des émotions profondes et revêt une grande importance culturelle et religieuse au sein de la communauté yézidie, l'Équipe d'enquêteurs a concouru à l'organisation d'une série de séances de dialogue à Dahoul et dans des camps de déplacés du nord de l'Iraq afin de veiller à ce que l'opération soit planifiée et exécutée en tenant compte des volontés des familles de victimes et des notables de la communauté. Elle a également beaucoup travaillé avec les autorités irakiennes et les communautés touchées en vue d'encourager le dialogue et la coopération au service d'une approche centrée sur les victimes et les personnes rescapées.

60. À cette fin, l'Équipe d'enquêteurs a également fourni un appui logistique et financier à l'organisation des cérémonies mémorielles tenues aux monuments aux martyrs érigés à Bagdad et à Kojo, où les dépouilles ont été inhumées. En collaboration avec les ONG, elle a déployé des experts psychosociaux sur les lieux des cérémonies afin de veiller à ce que les personnes rescapées et les familles des victimes bénéficient d'un soutien psychologique et émotionnel effectif. Les proches venus de l'étranger pour assister à la cérémonie mémorielle à Kojo ont pu fournir des échantillons d'ADN de référence et donner les noms de leurs parents encore portés disparus.

61. En décembre 2020, l'Équipe d'enquêteurs a collaboré avec la Commission internationale pour les personnes disparues afin de soutenir les missions conjointes dirigées par la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé visant à protéger les dépouilles et les éléments de preuve trouvés dans un vaste charnier lié à l'exécution de jusqu'à 600 détenus chiites de la prison de Badouch, en juin 2014. Les opérations ont également facilité la collecte de dépouilles en surface, donc exposées à des risques, et la découverte d'un autre site d'exécution dans les alentours. Une campagne conjointe de collecte de données a été menée dans les quatre provinces situées au sud de Bagdad (Ouasset, Bassora, Nassiriyé et Maïssan) dans l'optique de recueillir des échantillons ADN de référence auprès des parents des victimes de la tuerie de Badouch et de procéder ultérieurement à des identifications par ADN.

62. En avril 2021, sur la base de ces travaux de terrain initiaux, l'Équipe d'enquêteurs a procédé à un relevé de terrain exhaustif sur le site du charnier de Badouch au moyen d'outils de balayage laser tridimensionnel. Cette entreprise s'inscrit dans la série de mesures prises en préparation des opérations d'excavation et d'exhumation des dépouilles, qui doivent commencer en mai 2021. L'Équipe d'enquêteurs fournira un appui logistique et un appui criminalistique sur site aux autorités iraqiennes, conformément à la stratégie conjointe relative aux enquêtes sur les charniers, de manière à ce que les preuves soient recueillies dans le respect des normes internationales.

63. À la demande de membres de la population locale, l'Équipe d'enquêteurs a aidé les autorités iraqiennes à exhumer les dépouilles et à rechercher les éléments de preuve que renfermaient quatre sites de Jaddala, au sud-ouest du Mont Sinjar. Elle a également offert un appui à la protection d'un site d'inhumation à Haouïja, dans la province de Kirkouk, où des opérations d'excavation doivent également avoir lieu en mai 2021.

64. Dans toutes ses activités liées à l'excavation des charniers, l'Équipe d'enquêteurs s'est employée à adopter, auprès des communautés, une approche qui tienne compte des traumatismes subis. À cet égard, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a aidé l'Organisation internationale pour les migrations, Yazda, l'Emma Organization for Human Development et d'autres ONG à se coordonner pour concevoir un plan exhaustif d'appui psychosocial dans le contexte des activités d'excavation et de restitution des dépouilles. Dans le cadre de ce plan, les personnes rescapées et les communautés touchées reçoivent l'assistance dont elles ont besoin tout au long de la planification et du déroulement des activités d'excavation et lors de l'identification et de la restitution des dépouilles. En complément de l'appui psychosocial fourni aux familles, l'Équipe d'enquêteurs a établi un document d'orientation à l'usage de la Direction chargée des charniers, afin d'aider celle-ci à tenir systématiquement compte des traumatismes subis lors de la remise aux familles des dossiers concernant les dépouilles identifiées.

65. Comme indiqué dans la section IV, l'Équipe d'enquêteurs a offert une aide au renforcement des capacités et un appui étendus à la Direction chargée des charniers et à la Direction médico-légale, notamment en leur fournissant du matériel avancé et une formation théorique et pratique dans le cadre de ses déploiements sur site.

66. Le 20 avril, s'appuyant sur la collaboration renforcée qu'elle a entretenue avec les autorités iraqiennes pendant la période à l'examen, l'Équipe d'enquêteurs a participé à la deuxième réunion organisée par le comité national de coordination avec les partenaires et parties prenantes en vue de donner une suite concrète à la stratégie conjointe d'excavation des charniers mise au point pendant la période antérieure. Les participants sont notamment convenus d'un calendrier des activités d'excavation de

charnier à mener dans les 12 mois à venir sur des sites prioritaires et d'un programme de travail devant favoriser la conduite rapide des opérations d'identification par ADN.

C. Stockage, analyse et gestion des éléments de preuve

67. Pour exploiter efficacement la grande quantité de preuves qu'elle a recueillies, l'Équipe d'enquêteurs doit s'appuyer sur l'innovation technologique. Au cours des six derniers mois, elle a commencé à utiliser une gamme de nouveaux outils afin d'améliorer ses capacités de traitement des preuves et de tirer parti des vastes nouveaux ensembles de données qui ont été ajoutés à son fonds de preuve.

68. Comme indiqué à la section II, depuis la construction du nouveau laboratoire de criminalistique et du local de stockage des preuves à Bagdad, l'Équipe d'enquêteurs peut procéder à des analyses criminalistiques sur site et notamment authentifier des preuves vidéo et examiner des preuves numériques et physiques. Elle entend aussi se servir de ces installations pour offrir aux autorités iraqiennes une formation spécialisée au renforcement des capacités.

69. Le Groupe des systèmes d'information a facilité la mise en service de plusieurs nouveaux outils de recherche, d'analyse et d'examen dont l'Équipe d'enquêteurs se sert pour exploiter les images et vidéos qu'elle a recueillies. Elle a ainsi pu extraire des profils de reconnaissance faciale à partir des images contenues dans ses banques d'archives et en a versé 175 000 dans un répertoire créé à cet effet, ce qui a immédiatement facilité l'identification des personnes d'intérêt pour ses enquêtes prioritaires. Elle a déjà entamé la prochaine étape, à savoir l'extraction de tous les profils de reconnaissance faciale et autres images pertinentes contenues dans les plus de 34 000 fichiers vidéo dont elle dispose actuellement. L'Équipe d'enquêteurs est en train de déployer plus largement ces outils, de sorte que tous les enquêteurs puissent faire des recherches image et vidéo avancées à l'appui de leurs travaux.

70. L'Équipe d'enquêteurs en est aux derniers stades de mise en œuvre du projet Zeteo, recouvrant la création d'une plateforme d'enrichissement des données sur mesure qui s'appuie sur les progrès les plus récents de l'intelligence artificielle, les Cognitive Services de Microsoft, l'apprentissage automatique, la traduction automatique et la reconnaissance faciale. Zeteo sera intégré à la plateforme Relativity, dont l'Équipe se sert actuellement pour examiner des documents, et les analystes et enquêteurs pourront ainsi exploiter rapidement des fichiers multimédias et repérer les objets, visages et sites intéressants de leurs travaux. Il est à noter que Zeteo permettra également de transcrire puis de traduire automatiquement la piste audio des vidéos recueillies par l'Équipe, c'est-à-dire d'obtenir automatiquement une transcription en anglais des propos audibles dans les vidéos des crimes commis par l'EIIL. L'Équipe d'enquêteurs sera donc mieux à même de filtrer et d'analyser ce type de contenu.

71. Ces outils qui ont révolutionné les capacités d'investigation de l'Équipe d'enquêteurs sont aussi au cœur de l'action menée en vue de préserver la santé mentale de celles et ceux qui, dans le cadre de leurs fonctions, sont exposés à des images choquantes et perturbantes. L'intelligence artificielle a ainsi été exploitée pour regrouper automatiquement les doublons ou quasi-doublons de contenus extrêmes et pixelliser temporairement les documents signalés, afin de protéger les membres du personnel. L'Équipe d'enquêteurs sait gré à Microsoft Corporation du soutien non démenti qu'elle apporte à l'exécution de ce projet.

72. Durant la période à l'examen et dans le cadre des efforts visant à exploiter les appareils électroniques ayant appartenu à des membres de l'EIIL pour en tirer des éléments de preuve, le Groupe de la criminalistique a renforcé les capacités de déchiffrement de l'Équipe d'enquêteurs. Celle-ci dispose de présent de logiciels et de

matériel pouvant tester jusqu'à 1 million de mots de passe par seconde, grâce auxquels elle a pu déchiffrer des appareils contenant des documents internes de l'EIIL très sensibles et d'une grande valeur probante.

73. Comme indiqué à la section IV, l'Équipe d'enquêteurs présentera ces outils et d'autres avancées techniques dans une publication sur la technologie au service des enquêtes criminelles, à paraître le 11 mai.

IV. Établissement des responsabilités en collaboration avec les acteurs nationaux

74. Le partenariat entre l'Équipe d'enquêteurs et les acteurs nationaux partout en Iraq reste déterminant pour la réalisation de progrès dans la bonne exécution du mandat de l'Équipe d'enquêteurs, qui a élargi sa coopération avec les autorités iraqiennes, les groupes de personnes rescapées, les organisations non gouvernementales et les autorités religieuses au cours de la période considérée.

A. Dialogue et coopération avec le Gouvernement iraquien

75. Le comité national de coordination a continué d'être un partenaire essentiel pour les travaux de l'Équipe d'enquêteurs. Comme suite à l'élaboration de cadres stratégiques communs au cours de la précédente période considérée, les relations entre l'Équipe d'enquêteurs et le comité se sont renforcées à la faveur d'une série d'activités conjointes.

76. Comme indiqué à la section III, l'Équipe d'enquêteurs a travaillé en collaboration étroite avec le comité national de coordination en vue de faciliter la restitution et l'inhumation des dépouilles de victimes identifiées à la suite de fouilles de charniers à Kojo. Elle apprécie également à sa juste valeur le rôle du comité pour ce qui est de faciliter la coopération entre elle et les autorités nationales compétentes concernant les fouilles en cours à la prison de Badouch.

77. Le comité de coordination a en outre collaboré étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs à la conception, à l'élaboration et à l'exécution de plusieurs activités de renforcement des capacités et de formation à l'intention des autorités nationales en Iraq. Comme indiqué ailleurs dans le présent rapport, ces activités comprenaient l'exécution de programmes, notamment dans les domaines suivants : équipements de pointe pour l'extraction et le traitement des données recueillies sur des lieux de crime ; conservation des éléments de preuve et techniques d'élaboration des rapports médico-légaux ; numérisation des éléments de preuve ; formation sur les dangers, assurée conjointement avec le Service de la lutte antimines de l'ONU.

78. La coopération et le partenariat avec l'appareil judiciaire iraquien ont continué de jouer un rôle décisif dans la réalisation de progrès par l'Équipe. La collaboration avec des partenaires du système judiciaire a permis à l'Équipe d'enquêteurs d'avoir accès à de grandes quantités d'éléments de preuve supplémentaires se rapportant à ses travaux d'enquête. Comme indiqué à la sous-section B ci-après, l'Équipe d'enquêteurs travaille en collaboration étroite avec différentes juridictions et certains juges d'instruction en Iraq en vue de renforcer les pratiques et procédures nationales concernant le stockage et la conservation des éléments de preuve et la constitution de dossiers tenant compte des règles à suivre dans le cadre des poursuites qui seront engagées contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

79. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué de renforcer sa coopération avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Avec l'appui du Bureau du Coordonnateur des activités de sensibilisation à l'échelle internationale, elle a défini les modalités de numérisation des éléments de preuve conservés par les autorités régionales. En outre, il a été donné suite à ses demandes d'information ciblées concernant la structure de commandement de l'EIIL à Sinjar et à Mossoul.

80. Le Bureau du Gouvernement de la Région du Kurdistan chargé des affaires relatives aux rescapées yézidiennes est un partenaire qui a joué un rôle particulièrement important. Il a communiqué à l'Équipe d'enquêteurs 4 636 déclarations écrites et les enregistrements de 109 déclarations au total. La Commission d'enquête et de collecte des preuves a elle aussi communiqué des déclarations de témoins et d'autres documents et il est prévu que l'Équipe reçoive de nombreuses autres déclarations dans un avenir proche.

81. Le Conseiller spécial a par ailleurs poursuivi ses échanges avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement iraquien afin de continuer de renforcer la coopération en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Équipe d'enquêteurs. Il a notamment tenu des réunions de haut niveau avec le Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Directeur du renseignement militaire du Ministère de la défense et le Président de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme. À plusieurs occasions, il a également rencontré le Président de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la magistrature, à qui il exprime à nouveau sa reconnaissance pour son soutien précieux aux travaux de l'Équipe.

82. Les échanges avec les hauts responsables du Gouvernement de la Région du Kurdistan sont restés une des priorités du Conseiller spécial au cours de la période considérée. Ce dernier a rencontré à plusieurs reprises le Président, le Premier Ministre et d'autres ministres de la Région du Kurdistan.

B. Renforcement des capacités des autorités iraqiennes

83. Conformément au paragraphe 39 de son mandat, l'Équipe d'enquêteurs a élargi son offre de formation et de soutien aux autorités iraqiennes au cours de la période considérée.

84. L'Équipe d'enquêteurs a continué de travailler en partenariat avec les autorités iraqiennes et les autorités de la Région du Kurdistan pour mettre en œuvre un grand projet visant à aider les entités judiciaires et gouvernementales à archiver et à numériser les éléments de preuve concernant les crimes commis par l'EIIL, conformément aux normes internationales. Elle a achevé l'évaluation de preuves documentaires détenues par 12 autorités iraqiennes, notamment en procédant à un examen détaillé de leurs archives sur place. Au moyen de ces évaluations, elle a pu établir qu'un certain nombre de registres de preuve essentiels concernant des crimes de l'EIIL, en particulier l'ensemble des preuves recueillies par certaines juridictions antiterroristes centrales, sont toujours détenus uniquement sur support papier. Elle s'attache à fournir une assistance en priorité à ces entités.

85. Les équipements techniques ayant été installés au Tribunal antiterroriste de Tellkeif, à Mossoul, et au service dépositaire connexe de Faïjaliya, la numérisation de 33 000 dossiers et pièces de fond est en cours sur le site de Faïjaliya. L'installation de tels équipements est également prévue au tribunal de Karkh, à Bagdad, en mai 2021. L'Équipe d'enquêteurs a également fait installer des postes de travail au Ministère de l'intérieur du Gouvernement de la Région du Kurdistan, qui sera un partenaire essentiel pour les activités de numérisation dans la Région. Elle continue

d'exprimer sa reconnaissance à l'Union européenne pour sa contribution financière de taille à l'appui de ce projet.

86. L'Équipe d'enquêteurs a également fait avancer l'application de l'accord qu'elle a conclu avec le Conseil supérieur de la magistrature iraquien en vue d'aider les juges d'instruction irakiens à constituer des dossiers qui permettront d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Pour renforcer les capacités des juges d'instruction irakiens en ce qui concerne les enquêtes portant sur ces crimes, l'Équipe d'enquêteurs a commencé à dispenser un stage de formation en 10 parties sur le droit pénal international à l'intention des hauts responsables de l'appareil judiciaire iraquien. À compter de mai 2021, la formation, proposée en collaboration avec l'Université nationale australienne, sera assurée par des experts internationaux de premier plan. Y seront abordés les points suivants : définition des principaux crimes internationaux ; types de participation et de responsabilité au regard du droit pénal international ; droit à un procès équitable ; droit musulman au regard des notions du droit pénal international.

87. Sur la base du programme de formation initiale susmentionné, l'attention sera davantage centrée dans les prochains mois sur des activités de mentorat qui seront proposées aux juges concernés aux fins de la constitution de certains dossiers. Les dossiers prioritaires ont déjà été désignés, en particulier ceux qui concernent des membres de l'EIIL ayant joué un rôle moteur dans la mise en œuvre de pratiques d'esclavage sexuel. L'Équipe d'enquêteurs exprime à nouveau sa reconnaissance au Gouvernement danois pour l'aide financière versée à l'appui de ce secteur d'activité.

88. Par ailleurs, l'Équipe d'enquêteurs a continué de faciliter la création du service iraquien de protection des témoins, tel qu'envisagé dans la législation interne relative à cette question, et a notamment organisé dans ce cadre un atelier de deux jours consacré à la planification de la protection des témoins à l'intention de représentants du Ministère de l'intérieur. Une initiative similaire est en cours pour appuyer l'action menée par les autorités du Gouvernement de la Région du Kurdistan dans ce domaine.

89. En février 2021, une formation théorique à l'utilisation d'outils de balayage laser tridimensionnel sur les sites des charniers et au traitement ultérieur des données numériques a été dispensée aux membres de la Direction chargée des charniers. Ces activités s'inscrivent dans le cadre des efforts que l'Équipe d'enquêteurs continue de déployer en matière de formation et de renforcement des capacités afin que le pays soit mieux à même de relever des données sur les scènes de crime complexes et de les analyser.

90. L'Équipe d'enquêteurs demeure consciente que le travail d'enquête réalisé sur les sites de charniers partout en Iraq, en particulier dans les zones où l'EIIL était présente, comporte des risques inhérents pour la sécurité des personnes travaillant sur ces sites et alentour, notamment du fait de l'omniprésence de restes de guerre et d'engins explosifs improvisés explosés et non explosés. C'est pourquoi elle a collaboré avec le Service de la lutte antimines de l'ONU en vue d'organiser une formation sur la sensibilisation aux dangers des engins explosifs à l'intention des principales autorités irakiennes. Une première session a eu lieu en avril 2021 et un programme adapté continuera d'être exécuté jusqu'à ce que tout le personnel concerné de la Direction chargée des charniers et de la Direction médico-légale ait reçu une formation.

91. Pour faciliter les fouilles sur d'autres sites de charniers dans la province d'Anbar, l'Équipe d'enquêteurs a également fourni des véhicules à quatre roues motrices, des écrans intelligents et des supports d'information à la Direction chargée des charniers. La fourniture de tels équipements, à laquelle s'ajoute la formation

connexe, permettra de renforcer les capacités opérationnelles en amont de ce travail collectif.

C. Travail en partenariat avec toutes les composantes de la société iraquienne

92. La capacité de l'Équipe d'enquêteurs de tenir compte des expériences de toutes les communautés touchées en Iraq reste essentielle à l'exécution de son mandat. L'Équipe a donc redoublé d'efforts pour travailler en partenariat avec les acteurs religieux, les groupes de personnes rescapées, les organisations non gouvernementales et les dirigeants communautaires.

93. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a continué de renforcer son partenariat avec des organisations non gouvernementales iraqiennes et internationales dans le cadre du forum de dialogue avec les organisations non gouvernementales. Plus de 70 organisations non gouvernementales étant maintenant membres du forum, elle est mieux à même de tirer parti de l'expérience et de l'expertise des entités partenaires en vue de multiplier les échanges avec les communautés touchées et d'améliorer les procédures dans les principaux domaines d'activité.

94. Le 25 février 2021, dans le cadre du forum, l'Équipe d'enquêteurs a tenu sa deuxième table ronde thématique, consacrée à la question des enquêtes relatives aux crimes de l'EIIL touchant les enfants. Les discussions ont porté sur la manière dont l'Équipe pouvait renforcer sa collaboration avec les organisations non gouvernementales pour ce qui est des enquêtes concernant les enfants, ainsi que sur les mesures visant à faciliter la participation des enfants aux processus d'établissement des responsabilités en tenant compte de leurs besoins particuliers et de leur vécu.

95. Lors de la première table ronde plénière semestrielle du forum, qui s'est tenue le 14 décembre 2020, l'Équipe d'enquêteurs a fait le point des mesures prises sur la base des recommandations reçues lors de la première table ronde thématique, qui portait sur la question du renforcement des moyens d'action des membres des communautés et des personnes rescapées en vue de leur participation aux efforts visant à amener l'EIIL à répondre de ses actes.

96. Au cours de la période considérée, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a continué de proposer des formations aux organisations non gouvernementales et aux prestataires de soins de santé sur la prise en compte des aspects psychosociaux et des traumatismes subis dans le cadre des échanges avec les personnes rescapées. Durant l'année en cours, sept sessions ont été assurées. Sept autres séminaires de formation sont prévus en mai. La conclusion d'accords avec certaines de ces entités a renforcé la capacité de l'Équipe d'enquêteurs d'orienter les personnes rescapées vers les établissements de soins de santé adéquats en cas de besoin.

97. Lors de la visite du pape en Iraq, le Conseiller spécial et la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide et Secrétaire générale adjointe, Alice Wairimu Nderitu, ont annoncé le lancement d'une série de dialogues interconfessionnels prévus à différents endroits en Iraq à partir de 2021. Tenant compte des principes fondamentaux énoncés dans le document intitulé « déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech » approuvée par les chefs religieux iraqiens en mars 2020, la série de dialogues interconfessionnels visera à favoriser les échanges entre les acteurs religieux en vue de faire tomber les obstacles auxquels sont confrontés les membres des communautés qui souhaitent participer aux

processus d'établissement des responsabilités. Elle sera également l'occasion de réfléchir à la manière dont le discours collectif des communautés de croyants peut prévenir l'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

V. Coopération à l'appui des activités de l'Équipe d'enquêteurs

A. Dialogue avec les États Membres et appui aux procédures en cours au niveau national

98. Conformément à son mandat et à ses attributions, l'Équipe d'enquêteurs a continué de veiller à ce que ses travaux soient ciblés et structurés de sorte qu'ils aient la plus grande utilité possible dans les procédures d'établissement des responsabilités en cours.

99. Comme indiqué tout au long du présent rapport, la collaboration s'est poursuivie avec les homologues irakiens afin que les procédures qui pourraient être engagées en Iraq puissent s'appuyer sur des éléments de preuve et un fondement juridique plus solides. À cette fin, un appui au renforcement des capacités est actuellement apporté aux juges d'instruction irakiens afin d'aider ces derniers à constituer des dossiers concernant les actes commis par l'EIIL susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Comme indiqué à la section VIII, le Conseiller spécial a continué de s'entretenir avec des membres de la Chambre des représentants et de hauts responsables politiques au sujet de l'établissement d'un fondement juridique permettant d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL en Iraq pour crimes internationaux.

100. Avancée importante, des dispositions ont été mises en place avec le pouvoir judiciaire irakien, conformément au mandat de l'Équipe, pour permettre le partage d'informations ayant trait à des infractions financières commises dans le cadre d'activités de l'EIIL en Iraq. Elles permettront de renforcer la coopération pour ce qui est des enquêtes et des poursuites visant des personnes qui ont facilité la perpétration de crimes par l'EIIL en Iraq ou en ont profité sur le plan financier, notamment en ce qui concerne la constitution de dossiers qui seront soumis dans le cadre de procédures internes en Iraq.

101. L'Équipe d'enquêteurs a également considérablement renforcé sa capacité de donner suite aux demandes d'assistance formulées par d'autres autorités nationales, grâce à une coopération étroite avec les autorités irakiennes. À la date d'établissement du présent rapport, 14 États avaient demandé son assistance dans le cadre de procédures en cours au niveau national.

102. Tirant parti de son fonds de preuve élargi et d'outils d'analyse plus efficaces, l'Équipe d'enquêteurs a pu trouver toute une série de documents probants qui lui ont permis de satisfaire à ces demandes. C'est en grande partie parce qu'elle est en mesure d'exploiter les documents internes de l'EIIL extraits d'appareils numériques qu'elle a pu le faire.

103. Par ailleurs, l'Équipe d'enquêteurs a mis au point de nouvelles méthodes de recherche à l'aide desquelles elle peut produire des rapports d'analyse dans lesquels sont rassemblés les éléments de preuve à sa disposition lui permettant d'établir l'identité des ressortissants de certains États Membres. Dans quelques cas, elle a ainsi pu mener à bien des recherches ciblées et obtenir ainsi des informations importantes concernant tel ou tel auteur présumé. Tirant parti de son fonds de preuve qui s'élargit rapidement et de ses capacités d'analyse renforcées, elle a pu donner suite à la plupart des demandes reçues.

B. Assurer la cohérence avec les entités du système des Nations Unies

104. L'Équipe d'enquêteurs exprime à nouveau sa reconnaissance aux entités des Nations Unies pour le soutien et la collaboration apportés dans l'exécution de son mandat au cours de la période considérée. Elle a mis à profit l'expertise et les capacités opérationnelles des entités des Nations Unies partenaires, en Iraq et ailleurs dans le monde, ce qui lui a permis d'avoir accès à des informations utiles aux enquêtes et de réaliser des gains d'efficacité dans l'exécution de ses travaux pour ce qui est des aspects logistiques.

105. L'Équipe d'enquêteurs continue de travailler en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, dont le rôle de premier plan, concernant les mesures prises d'urgence en réponse aux contraintes opérationnelles imposées par la pandémie de COVID-19, l'a particulièrement aidée. Le Conseiller spécial souhaite remercier la Mission et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, Jeanine Hennis-Plasschaert, de leur précieux soutien pendant la période considérée et tout au long de son mandat de Chef de l'Équipe d'enquêteurs.

106. Comme indiqué à la section IV, dans le cadre de la coopération établie avec le Service de la lutte antimines, des activités de formation axées sur la sensibilisation aux dangers des engins explosifs ont été exécutés à l'intention des acteurs gouvernementaux irakiens. Une évaluation des dangers sur le site du charnier de Hilwat, au nord de Ramadi, a également été préparée de manière concertée.

107. L'Équipe d'enquêteurs a également tiré parti d'un partenariat plus étroit avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en particulier dans le cadre du Programme opérationnel pour les applications satellitaires, qui lui a communiqué un certain nombre d'images satellite et d'éléments d'information connexes présentant un intérêt pour ses enquêtes concernant en priorité Sinjar, Mossoul et Tikrit. Les produits fournis ont contribué à localiser ce qui pourrait être des charniers et à circonscrire les activités de l'EIIL, les mouvements des civils en fuite et les sites religieux et culturels yézidites endommagés.

108. L'Équipe d'enquêteurs est également reconnaissante à plusieurs autres entités des Nations Unies de lui avoir communiqué des informations au cours de la période considérée comme suite à des demandes d'assistance qu'elle avait soumises.

C. Coopération avec d'autres entités

109. Pendant la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a également cherché à élargir son partenariat avec des organisations internationales, des instituts universitaires et des entités du secteur privé.

110. L'Équipe d'enquêteurs a travaillé en collaboration étroite avec le Human Rights in Trauma Mental Health Program de l'Université de Stanford en vue d'améliorer les pratiques concernant la prise en compte, dans le cadre des enquêtes, des traumatismes subis. Cette collaboration a permis d'établir un rapport d'experts qui synthétise les données recueillies dans le cadre des activités de l'Équipe visant à évaluer les effets psychologiques des crimes commis par l'EIIL sur les personnes et les communautés touchées.

111. Le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins a continué de renforcer les partenariats établis avec divers organismes en vue d'offrir un meilleur accompagnement psychosocial aux témoins, en particulier aux femmes et aux enfants rescapés. Au cours de la période considérée, il a collaboré avec l'organisation Sesame Workshop, qui a proposé des ressources psychoéducatives tenant compte des questions de genre et des outils thérapeutiques afin d'intensifier les échanges que

l'Équipe d'enquêteurs engage avec des enfants vulnérables au moyen de la narration. Fondées sur une approche tenant compte des traumatismes subis, ces ressources devraient également être indirectement bénéfiques aux adultes rescapés qui communiquent avec l'Équipe en présence de leurs enfants. En proposant les outils disponibles sur son site Web dans les langues locales des communautés touchées, celle-ci cherche également à aider les familles de la diaspora à faire en sorte que les enfants surmontent les traumatismes qu'a pu engendrer la diminution des échanges avec leurs communautés.

112. Au cours de la période considérée, l'Équipe d'enquêteurs a mené à bien des programmes de formation spécialisée à l'intention des membres de son personnel recrutés sur le plan national et sur le plan international dans le cadre de partenariats avec Physicians for Human Rights et l'Institute for International Criminal Investigations. Les membres du personnel ont ainsi reçu une formation en matière de documentation médico-légale et d'évaluation des preuves matérielles à la suite de crimes internationaux de violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que de compétences de base relatives aux enquêtes sur les atrocités criminelles.

113. L'Équipe d'enquêteurs a en outre récemment élaboré un programme de formation en partenariat avec le National Attorneys General Training and Research Institute en vue de renforcer les capacités des enquêteurs pour ce qui est de conduire des entretiens médico-légaux avec des enfants. Ce programme sera notamment axé sur les effets psychologiques préjudiciables des crimes commis contre des enfants, la façon dont ces traumatismes se font sentir lors des entretiens médico-légaux et les moyens de limiter les dommages causés aux enfants témoins.

114. L'Équipe d'enquêteurs a également conclu un accord avec le service néerlandais chargé des questions relatives aux crimes internationaux, ce qui lui permettra de mobiliser les réseaux réunissant les autorités nationales soutenus par l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs. Il s'agit d'une étape importante dans le renforcement de la capacité de l'Équipe de répertorier les enquêtes et poursuites en cours sur le plan national correspondant à son mandat et d'envisager des moyens de faciliter de telles procédures de manière concrète.

115. Comme indiqué à la section III, l'Équipe d'enquêteurs a continué de multiplier les échanges avec la Commission internationale pour les personnes disparues dans le cadre des activités de formation et de renforcement des capacités proposées aux autorités irakiennes en matière de fouille des charniers, d'identification des victimes et de restitution des dépouilles aux fins d'inhumation.

VI. Promotion de l'application du principe de responsabilité au niveau mondial

116. Conformément au paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), le Conseiller spécial s'est employé à tirer parti des enseignements tirés du travail d'enquête de l'Équipe d'enquêteurs afin de promouvoir les bonnes pratiques au niveau mondial concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes commis par l'EIIL.

117. En mai, l'Équipe d'enquêteurs publiera le *Trauma-Informed Investigations Field Guide* (guide pratique des enquêtes tenant compte des traumatismes subis), qui vise à aider les enquêteurs à comprendre les effets potentiels des traumatismes sur les témoins qui ont souffert de crimes généralisés, persistants et graves contre des populations entières, et à y prêter attention. Fondé sur l'expérience qu'a l'Équipe d'enquêteurs des échanges avec les personnes rescapées de crimes commis par l'EIIL en Iraq, ce guide pratique a pour objet de promouvoir une approche tenant compte des traumatismes subis, en aidant les enquêteurs à obtenir des témoins le récit des

événements le plus complet et le plus cohérent possible, tout en protégeant le bien-être des témoins et des enquêteurs. L'Équipe d'enquêteurs remercie le Human Rights in Trauma Mental Health Program de l'Université de Stanford d'avoir collaboré à la production de cette publication.

118. Par ailleurs, une large place a été faite à la promotion, au niveau mondial, de pratiques novatrices concernant le recours à des solutions techniques en vue d'amener l'EIIL à répondre de ses crimes. L'Équipe d'enquêteurs a fait des progrès en ce qui concerne l'utilisation d'un ensemble d'outils modernes de collecte et d'analyse des éléments de preuve, comme le montre une publication intitulée « Harnessing advanced technology in international criminal investigations » (exploitation des technologies de pointe dans le cadre des enquêtes criminelles internationales), qui sera également lancée en mai 2021.

119. Pour encourager les entités nationales et internationales participant aux enquêtes relatives à des crimes internationaux à adopter les meilleures pratiques, l'Équipe d'enquêteurs a mis certaines de ses consignes générales à la disposition du public, sur son site Web¹. Par le partage de procédures régissant des domaines tels que la conduite d'entretiens avec des enfants et des personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre, elle cherche à promouvoir un dialogue qui favorise l'apprentissage mutuel entre spécialistes.

VII. Financement et ressources

120. L'Équipe d'enquêteurs a continué de chercher à obtenir des gains d'efficacité dans l'exécution de son mandat pour faire face aux pressions financières découlant de la situation globale de l'Organisation en matière de financement.

121. Compte tenu des problèmes de trésorerie touchant l'ensemble de l'Organisation, l'Équipe d'enquêteurs a dû parer au manque de fonds opérationnels de manière stratégique. En décembre 2020, elle avait reçu 47 % des crédits budgétaires approuvés au titre des dépenses de fonctionnement, ce qui l'a conduit à retarder la modernisation des infrastructures et la livraison de matériel nécessaire aux fouilles et aux activités d'enquête.

122. Du fait des pressions financières auxquelles l'Équipe d'enquêteurs est confrontée, les contributions extrabudgétaires revêtent une plus grande importance. L'Équipe d'enquêteurs remercie le Gouvernement danois d'avoir versé une contribution financière supplémentaire au cours de la période considérée pour faciliter l'utilisation de technologies de pointe aux fins d'enquête sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes contre les enfants. L'appui apporté par le Gouvernement danois lui a également permis de continuer de faciliter l'exécution d'activités de formation et de renforcement des capacités destinées aux juges d'instruction irakiens.

123. Comme indiqué à la section II, les États-Unis ont maintenu leur soutien financier en ce qui concerne les fouilles des charniers et les enquêtes sur les crimes commis contre les minorités. L'Équipe d'enquêteurs exprime à nouveau sa reconnaissance aux États-Unis pour leur contribution visant à faciliter la mobilisation interconfessionnelle et la collecte de preuves scientifiques. Comme indiqué à la même section, elle continue de recevoir des contributions financières du Royaume-Uni, en particulier à l'appui des enquêtes relatives aux crimes commis contre les minorités. Le financement fourni par l'Union européenne a continué de permettre la mise en place d'un important projet de numérisation des éléments de preuve.

¹ Voir : www.unitad.un.org.

124. L'Équipe d'enquêteurs se réjouit également de l'appui renouvelé du Gouvernement néerlandais qui lui a permis de continuer de faire appel à des psychologues cliniciens en interne dans le cadre de ses échanges avec les témoins vulnérables. Grâce au soutien des Émirats arabes unis, elle a renforcé son travail d'enquête portant sur les crimes sexuels et fondés sur le genre. En outre, elle exprime à nouveau sa reconnaissance à l'Allemagne pour l'appui apporté concernant les enquêtes relatives au financement des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

125. L'année 2021 devrait être une année difficile en ce qui concerne la mobilisation de ressources extrabudgétaires, en raison de la pandémie de COVID-19. L'Équipe d'enquêteurs continue donc d'encourager les États et les organisations régionales et intergouvernementales à lui fournir des fonds, du matériel et des services pour l'aider à s'acquitter de son mandat, conformément au paragraphe 14 de la résolution 2379 (2017).

VIII. Perspectives pour l'Équipe d'enquêteurs : faire en sorte que les responsabilités soient véritablement établies en partenariat avec les autorités nationales

126. Le présent rapport est soumis près de trois ans après l'arrivée de l'Équipe d'enquêteurs en Iraq. En octobre 2018, cinq membres du personnel ont commencé à travailler à Bagdad pour concrétiser la vision définie par le Conseil de sécurité dans la résolution 2379 (2017) et par le Gouvernement iraquien. Depuis, l'Équipe s'est élargie et compte maintenant plus de 200 membres. Elle a travaillé activement en partenariat avec les autorités iraquiennes, les communautés touchées et les partenaires internationaux afin de poser un fondement permettant de véritablement amener l'EIIL à répondre de ses crimes.

127. La quantité d'éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs, à laquelle s'ajoute les capacités d'analyse qu'elle a mises en place, permet maintenant de surmonter les difficultés majeures auparavant rencontrées dans le cadre des poursuites engagées contre les responsables des crimes de l'EIIL. En parallèle, les mesures prises récemment par les autorités nationales pour renforcer la législation nationale et faire avancer les procédures engagées contre des membres de l'EIIL ne cesse de multiplier les possibilités de présenter ces éléments de preuve devant les juridictions nationales. La mise à profit des progrès faits dans ces domaines, qui se renforcent mutuellement, permet maintenant de tracer la voie à suivre aux fins de la pleine exécution du mandat de l'Équipe d'enquêteurs.

A. Point de la situation : évaluation des progrès accomplis dans l'application de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité

128. Comme il ressort du présent rapport, l'Équipe a maintenant mis en place une capacité pleinement opérationnelle, conforme aux normes internationales, pour recueillir, stocker et conserver des éléments de preuve concernant les crimes commis par l'EIIL, en s'appuyant sur une coopération étroite avec les autorités iraquiennes. Les éléments centraux de cette capacité sont les suivants :

a) Plus de 200 membres du personnel sont présents en Iraq (notamment des enquêteurs, des experts légistes, du personnel de soutien psychosocial, des juristes, des experts en criminalistique numérique et des agents spécialisés dans la protection des témoins) et des experts nationaux participent maintenant à toutes les activités de l'Équipe d'enquêteurs ;

b) Six groupes d'enquête sur le terrain s'occupent en Iraq de toutes les communautés touchées par les crimes commis par l'EIIL, en collaboration étroite avec les autorités iraqiennes, les groupes de personnes rescapées et les communautés concernées ;

c) Des groupes thématiques spécialisés dans les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes contre les enfants, la surveillance financière et la protection et l'accompagnement des témoins apportent un appui ciblé à toutes les activités d'enquête de l'Équipe ;

d) Des bureaux opérationnels, établis à Bagdad, Dahouk, Erbil et New York, permettent à l'Équipe d'enquêteurs d'engager un dialogue effectif avec les communautés, d'exploiter rapidement les possibilités qui s'offrent de recueillir des éléments de preuve et de collaborer efficacement avec les entités des Nations Unies et les États Membres ;

e) Des programmes d'appui sont en place pour renforcer les capacités des autorités iraqiennes, notamment dans les domaines suivants :

i) constitution de dossiers concernant les crimes commis par l'EIIL susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide ;

ii) fouilles des charniers ;

iii) exploitation numérique des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille ;

iv) fourniture d'une protection et d'un accompagnement efficaces aux témoins ;

f) Les fonds de preuve s'élargissent rapidement et réunissent des témoignages et des preuves scientifiques, numériques et écrites ;

g) Les capacités d'analyse sont fondées sur des outils de pointe permettant d'exploiter les éléments de preuve au moyen de l'intelligence artificielle, de la reconnaissance faciale automatique et de l'apprentissage et de la traduction automatiques ;

h) Des dossiers thématiques détaillés ont été parachevés pour ce qui est de deux des priorités initiales de l'Équipe d'enquêteurs en matière d'enquête, à savoir : i) les crimes commis contre les yézidis à Sinjar ; ii) le massacre des cadets de l'armée de l'air iraqienne non armés et du personnel militaire de l'école de l'air de Tikrit, en juin 2014 ;

i) Les fouilles de 22 charniers ont été menées à bien, ce qui a permis de restituer les dépouilles aux familles et de recueillir des éléments de preuve scientifique essentiels à la constitution de dossiers contre les auteurs de ces crimes.

129. Ensemble, de telles avancées constituent une assise permettant à l'Équipe d'enquêteurs de fournir une défense utile aux autorités nationales qui cherchent à enquêter sur les crimes commis par l'EIIL et à engager des poursuites contre les responsables.

B. Voies à suivre pour établir les responsabilités : mise en œuvre de moyens au niveau national

130. Parallèlement à l'intensification des activités de l'Équipe d'enquêteurs en matière de collecte et d'analyse des éléments de preuve, de nouveaux progrès ont été observés en ce qui concerne des mesures prises récemment par les autorités nationales en vue d'amener l'EIIL à répondre de ses crimes. Ces avancées ont renforcé les

modalités visant à ce que les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs puissent être présentées devant des juridictions nationales le moment venu.

Sur la voie de l'établissement de toutes les responsabilités en Iraq

131. Comme indiqué dans de précédents rapports, la Chambre des députés continue d'examiner un projet de législation visant à établir un fondement juridique qui permettrait d'engager, en Iraq, des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Ce projet prévoit aussi des modalités visant à ce que les preuves recueillies par l'Équipe d'enquêteurs puissent être utilisées dans le cadre de ces poursuites, conformément à la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

132. Le Conseiller spécial s'est entretenu sans attendre avec les principaux homologues nationaux afin d'appuyer cette initiative. Lors des discussions, il a mis l'accent sur la manière déterminante dont cette législation pourrait répondre au souhait exprimé par de nombreuses personnes rescapées, à savoir que les crimes commis par l'EIIL soient traités d'une façon qui tienne compte de la gravité et des répercussions de ces crimes sur les communautés irakiennes. L'Équipe d'enquêteurs a également donné des conseils techniques à l'appui de ces efforts dans la Région du Kurdistan en vue d'établir un fondement juridique permettant d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes internationaux. En avril, le Conseil des ministres du Gouvernement de la Région du Kurdistan a fait savoir qu'il avait approuvé un texte législatif visant la création d'une nouvelle juridiction pénale qui serait saisie de telles affaires. Le Parlement de la Région du Kurdistan examine actuellement ce texte.

133. En appuyant ces initiatives, l'Équipe d'enquêteurs aspire à exécuter le mandat défini par le Conseil de sécurité, à savoir concourir à amener l'EIIL à répondre de ses crimes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. La mise en place d'un fondement juridique concernant l'utilisation des éléments de preuve recueillies par l'Équipe d'enquêteurs dans le cadre de telles procédures représente une avancée considérable en ce sens.

134. Le fondement de l'application d'une telle législation a été renforcé au cours de la période considérée à la suite de l'adoption par la Chambre des députés d'une loi relative aux rescapées yézidiennes, en vertu de laquelle des poursuites doivent être engagées contre les membres de l'EIIL pour crimes internationaux et dans laquelle est reconnue la gravité des crimes commis contre les communautés yézidienne, turkmène, chrétienne et shabak, ce qui est de bon augure pour l'administration de la justice en Iraq.

Mesures prises par d'autres juridictions

135. Parallèlement aux efforts entrepris en Iraq afin d'établir un fondement juridique en vue d'engager des poursuites contre les membres de l'EIIL pour des crimes dont il est question dans le mandat de l'Équipe d'enquêteurs, les autorités nationales d'autres États Membres ont fait preuve d'une volonté de plus en plus forte de faire répondre l'EIIL de ses crimes au regard du droit pénal international et ont montré qu'elles étaient de plus en plus en mesure de le faire.

136. Des enquêtes et des poursuites sont actuellement menées dans un certain nombre de juridictions en Europe et en Amérique du Nord, les autorités nationales de nombreux États choisissant de procéder de manière cumulative, les membres présumés de l'EIIL étant mis en examen à la fois pour infractions terroristes et crimes internationaux. Dans ce cadre, des poursuites ont été engagées contre des personnes pour génocide, esclavage, pillage et enrôlement d'enfants soldats. En Allemagne, des

affaires concernant deux yézidies qui avaient été achetées et réduites en esclavage par l'EIIL et sont mortes par la suite sont passées en jugement et, en avril, une Allemande a été reconnue coupable de crimes de guerre et de complicité de crimes contre l'humanité. La compétence universelle est exercée pour engager des poursuites pour génocide au regard de la législation relative aux crimes internationaux dans le cadre de deux procès, concernant une Allemande et un ressortissant iraquien.

137. Par ailleurs, les enquêtes structurelles sont de plus en plus utilisées par les autorités nationales pour résoudre les difficultés rencontrées dans le cadre des enquêtes sur les crimes commis par l'EIIL et les poursuites engagées contre les responsables. Les autorités nationales sont ainsi en mesure de recueillir des éléments de preuve concernant de très nombreux faits incriminés et d'établir les éléments constitutifs de crimes internationaux, ce qui permet aux procureurs de prendre des mesures rapides une fois les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels crimes identifiées. Les dossiers produits par l'Équipe d'enquêteurs pendant la période considérée, ainsi que ceux qui devraient être parachevés au cours du second semestre, devraient grandement faciliter l'action menée par les autorités nationales qui adoptent cette approche structurelle.

C. Bonne exécution du mandat : définition d'une stratégie d'achèvement des travaux de l'Équipe d'enquêteurs

138. Compte tenu des progrès faits par l'Équipe d'enquêteurs dans la collecte d'éléments de preuve et de la multiplication simultanée des modalités disponibles de présentation de ces preuves devant des juridictions nationales, il est possible de commencer à tracer une voie pour l'aboutissement des travaux de l'Équipe. En élaborant sa stratégie d'achèvement de ses travaux, l'Équipe d'enquêteurs a défini une série de grandes étapes qui permettraient de réduire sa présence sur le terrain en Iraq le moment venu.

139. Sur le plan national, l'adoption de la loi actuellement examinée par la Chambre des députés iraquienne servirait de cadre à l'exploitation efficace des éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs en vue d'engager des poursuites contre les membres de l'EIIL pour crimes internationaux. En même temps, l'Équipe d'enquêteurs se concentrera davantage sur la définition des modalités de mise en commun des preuves avec les autorités iraquiennes compétentes, conformément à son mandat. Cette série d'étapes permettra de tirer pleinement parti des éléments de preuves (témoignages, preuves scientifiques, numériques et écrites) qu'elle a recueillis dans le cadre des procédures engagées en Iraq. Grâce aux échanges qui se poursuivent entre l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraquien, de telles modalités devraient pouvoir être mises en place avant la fin de 2021.

140. En conséquence, et en se fondant sur les documents d'information détaillés établis par l'Équipe, les procès intentés contre des membres de l'EIIL en Iraq pour crimes internationaux pourraient s'ouvrir en 2022. Ces procès pour être facilités par les activités, mentionnées à la section IV du présent rapport, que l'Équipe d'enquêteurs mène actuellement en vue d'aider les juges d'instruction iraquiens à constituer certains dossiers qui permettront d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

141. À l'image de la stratégie d'enquête de l'Équipe, les procès pourraient être structurés de telle manière que les principaux crimes commis contre des communautés partout en Iraq seraient jugés, ce qui donnerait la possibilité de constater, sur les plans national et international, la gravité de ces actes et de leurs effets persistants sur les personnes rescapées. La mise à profit, lors de ces procès, des documents d'information et de chacun des dossiers constitués par l'Équipe d'enquêteurs

permettrait d'intensifier les efforts plus vastes visant à ce que toutes les communautés aient les moyens d'agir et de jouer un rôle dans la lutte contre les séquelles des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

142. S'agissant des perspectives à plus long terme, une présence résiduelle de l'Équipe d'enquêteurs pourrait être envisagée par la suite. Une telle approche, qui serait mise en œuvre en collaboration étroite avec les autorités iraqiennes, serait axée en priorité sur le stockage et l'analyse continus et efficaces des éléments de preuve recueillis, qui pourraient être transmis aux autorités nationales en vue d'être régulièrement utilisés dans le cadre de procédures nationales en Iraq et dans d'autres États Membres. Le bon déroulement des grandes étapes présentées plus haut permettrait d'adopter une telle approche dans un délai de deux à trois ans.

IX. Conclusion

143. Établi près de trois ans après le commencement des activités de l'Équipe d'enquêteurs, le présent rapport a pour objet l'examen de leur progression et des difficultés auxquelles celles-ci continuent de se heurter. Comme indiqué plus haut, le fondement maintenant posé pourrait permettre aux autorités nationales de surmonter les obstacles de longue date à l'efficacité des enquêtes et des poursuites visant des membres de l'EIIL pour crimes internationaux. Grâce à ce travail collectif, ceux qui ont cru pouvoir bénéficier d'une impunité totale devront répondre de leurs actes.

144. Vu sous un angle plus large, ce moment donne l'occasion de réfléchir à l'impact potentiel de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité en tant que modèle d'action internationale face à des crimes de l'ampleur de ceux infligés par l'EIIL au peuple iraquien. En définissant le mandat de l'Équipe d'enquêteurs avec le Gouvernement iraquien, le Conseil a adopté une approche novatrice, qui vise à tirer parti à la fois de la capacité indépendante, conforme aux normes internationales, de l'Équipe d'enquêteurs et de la pleine coopération et participation des autorités nationales.

145. Comme indiqué dans le deuxième rapport du Conseiller spécial, il ressort de l'expérience de l'Équipe d'enquêteurs que le double impératif de cette dernière, à savoir garantir son indépendance et collaborer avec les autorités nationales ne constitue pas une dichotomie. Tout au contraire, la preuve du caractère synergique de ces principes continue d'être apportée par la collecte de témoignages de victimes, la fourniture d'une formation et d'un appui aux homologues nationaux, la production de documents d'information détaillés et la fourniture croissante d'un appui direct aux poursuites engagées au niveau national.

146. En continuant d'exploiter ce double vecteur de progrès, l'Équipe d'enquêteurs s'efforcera de consolider l'assise de plus en plus large qui peut permettre aux États Membres de faire avancer l'action visant à faire répondre les responsables des crimes commis par l'EIIL de leurs actes, dans le respect de l'état de droit et des garanties judiciaires.